

Rapport N° 2023/I02 – COMMISSION DES FINANCES

Comptes communaux et gestion de l'exercice 2022

Résultat : CHF -2'043'132.—

Nyon, le 14 juin 2023

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le 22 mai 2023 afin de procéder à l'examen des comptes de l'exercice 2022.

Lors de cette séance, les commissaires suivant-es ont pris part aux travaux : Mesdames Muriel Cardinaux, Monique Chevally Pignet, Armelle DuPasquier, Taïna Pieren et Chloé Besse (présidente-rapporteuse), ainsi que Messieurs Yann Fargnoli, Alexander Federau, Pierre Girard et Olivier Monge. Les commissaires suivant-es étaient excusé-es : Caroline Bordier, Laure Damtsas et Marius Diserens.

À cette occasion, la COFIN a pu être pleinement renseignée par Monsieur Claude Uldry, Municipal, et Madame Ying Cottier, Cheffe du Service des finances. La COFIN leur exprime sa gratitude pour leur disponibilité lors de l'examen des comptes.

Présentation générale des comptes pour l'exercice 2022

Les comptes de l'exercice 2022 se soldent par un déficit final de CHF 2'043'132.-, là où le budget 2022 prévoyait un déficit de CH 10'101'103.-.

Les charges sont inférieures à 1.1% à ce qui avait été escompté (- CHF 2'500'111.-) et les revenus sont supérieurs de 2.6% (+ CHF 5'557'860.-).

En MCHF

Comptes de Fonctionnement	Comptes 2022	Budget 2022	Var C 22/B22	% Var C 22/B22	Comptes 2021	Var C 22/C 21	% Var C 22/C 21
Revenus	223.1	217.5	5.6	2.6%	228.5	-5.5	-2.4%
Charges	225.1	227.6	-2.5	-1.1%	228.9	-3.8	-1.7%
Résultat	-2.0	-10.1	8.1	-79.8%	-0.4	-1.7	427.6%

Les écarts entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par les différences suivantes :

Charges en MCHF

Charges par nature		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Var C22/B22	% Var C 22/B22
30	Autorités et personnel	58.4	57.8	56.5	0.6	1.0%
31	Bien, Services, Marchandises	42.0	40.6	37.8	1.4	3.5%
32	Intérêts Passifs	1.3	1.2	1.4	0.1	7.4%
33	Amortissements	16.7	17.3	26.0	-0.7	-4.0%
35	Rbt, Part. et Subv. À des collect. publiques	73.5	74.2	72.9	-0.7	-1.0%
36	Aides et subventions	16.8	18.1	15.7	-1.2	-6.8%
38	Attrib. fonds et financ. spéciaux	2.2	2.7	4.3	-0.5	-18.8%
39	Imputations internes	14.3	15.7	14.5	-1.4	-9.2%
TOTAL DES CHARGES		225.1	227.6	228.9	-2.5	-1.1%

30. Autorités et personnel : la différence de CHF 600'000.- entre le budget et les comptes s'explique par le remplacement de personnel fixe pour cause de maladie/accident par du personnel auxiliaire. Des postes vacants ont également été compensés par du personnel auxiliaire.

31. Bien, Services, Marchandises : ce poste voit une augmentation de 1.4 MCHF due essentiellement au tarif et au volume supérieur d'achat d'électricité (+ 1.9 MCHF). Le prix du gaz a également augmenté (+ 0.5 MCHF).

Les achats de matériel photovoltaïque pour particuliers ont eux été moins importants que prévu (-0.6 MCHF). Les frais d'études des Services industriels sont également moins hauts que le budget (-0.3 MCHF). Ces deux économies ne permettent toutefois pas de compenser les augmentations d'achat d'énergies.

32. Intérêts passifs : l'endettement à fin 2022 se monte à CHF 298'156'000.-. Par rapport à 2021 on note une augmentation de CHF 13'228'000.-. La COFIN note une diminution du taux moyen des emprunts grâce à des renouvellements conclus à des taux plus favorables. Mais il est vrai qu'avec le contexte relativement inflationniste en Suisse, les conditions d'emprunt devraient se durcir ces prochaines années. Pour rappel, le plafond d'endettement fixé en début de législature est de 380 MCHF.

33. Amortissements : il y a un décalage d'une année dans le bouclage de certains préavis qui devaient l'être en 2021 et ainsi débiter leur amortissement en 2022. Il s'agit des préavis 2015/221 Construction complexe scolaire Couchant (-0.8 MCHF) et 2016/278 Rénovation maison Gubler (-0.1 MCHF).

Nous pouvons relever des amortissements pour une étude de faisabilité de chauffage à distance (CHF 126'100.-) et la réalisation d'un addenda PQ secteur "Cortot-Cossy" (CHF 59'400.-) par des prélèvements sur fonds de réserve. L'impact dans les comptes de fonctionnement est donc neutre dans ces deux cas.

35. Remboursement, participation, subvention à des collectivités publiques : nous pouvons noter une rétrocession de PNR supérieure au budget (- 0.6 MCHF), une restitution de SDIS Nyon-

Dôle (- CHF 32'762.-) ainsi qu'une participation à l'ARAS en diminution par rapport au budget prévu (- CHF 46' 313.-).

Pour 2022, deux opérations sont enregistrées sur les comptes péréquations : les acomptes 2022 communiqués par le Canton et la ristourne de la péréquation 2021.

36. Aides et subventions : une diminution de – 1 MCH aux aides et subventions à des institutions privées peut s'expliquer par les baisses suivantes :

- 0.2 MCHF de facture cantonale pour les frais de transport
- 0.2 MCHF de subvention aux bus TPN
- 0.5 MCHF de diminution de la participation à la couverture de déficit des crèches/garderies (charges salariales inférieures, recettes parentales sous-estimées)
- 0.1 MCHF d'aide à la pierre

Par ailleurs, une participation moins élevée que prévu aux activités parascolaires dans l'enseignement obligatoire diminue les aides individuelles de – 0.3 MCHF.

38. Attributions aux fonds et financements spéciaux : les attributions à des fonds de réserve sont de CHF 506'781.- de moins qu'anticipé.

Certaines attributions ont été faites afin d'exécuter une mise à zéro de certains chapitres comptables financés par des taxes dont l'excédent de revenu ne peut pas financer le ménage communal (+ 7 MCHF).

On peut noter aucune contribution en 2022 des propriétaires et promoteurs immobiliers aux infrastructures dans le développement de nouveaux plans quartiers (-1.2 MCHF).

Revenus en MCHF

Revenus par nature		Comptes	Budget	Comptes	Var	% Var
		2022	2022	2021	C22/B22	C22/B22
40	Impôts	106.7	104.1	105.3	2.6	2.5%
41	Patentes, Concessions	0.1	0.1	0.1	0.0	2.0%
42	Revenus du patrimoine	10.9	11.0	9.7	0.0	-0.3%
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	52.8	50.3	51.2	2.5	5.0%
44	Parts à des recettes cantonales	2.5	2.4	2.6	0.1	6.1%
45	Part. et Rbts de collectivités publiques	26.8	24.8	25.3	2.0	8.0%
46	Autres prestations et subventions	8.2	7.9	8.0	0.3	3.8%
48	Prél. Sur fonds et financements spéciaux	0.6	1.2	11.8	-0.6	-48.0%
49	Imputations internes	14.3	15.7	14.5	-1.4	-9.2%
TOTAL DES REVENUS		223.1	217.5	228.5	5.6	2.6%

40-41-44 Recettes fiscales

En regard du budget 2022, les recettes fiscales sont en hausse de CHF 2'598'257.- (+2.4%) et de CHF 1'216'167.- (+1.1%) par rapport aux comptes 2021.

En détail, on peut noter que l'impôt sur le revenu des personnes physiques subit une légère baisse (-0.9 MCHF) ainsi que l'impôt à la source de ces dernières (-0.2 MCHF), ces pertes sont compensées par l'augmentation de la rétrocession de l'impôt frontalier (+1 MCHF) plus élevée que prévue. Les recettes fiscales des personnes physiques étaient donc surévaluées de CHF 116'576.- au budget 2022.

Concernant les personnes morales, un bénéfice de CHF 2'640'069.- est enregistré aux présents comptes. Une nette augmentation de l'impôt sur le bénéfice (+ CHF 2'473'310.-) est à relever.

Il est intéressant de prendre note que notre point d'impôt communal se monte à **CHF 1'520'149.-** (CHF 1'461'873.- en 2021). Selon le nombre d'habitant-es, notre point vaut CHF 67.62 (CHF 66.08 en 2021 et pour une moyenne cantonale de CHF 48.39).

42 Revenus du patrimoine

Les baisses de revenus non anticipées correspondent aux intérêts moratoires sur impôts et aux taxes de stationnement (- CHF 196'731.- et - CHF 107'563.-). Par ailleurs, nous inscrivons des plus-values de CHF 113'984.- grâce à des gains sur le placement du fonds Fischer.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

Les revenus de ce chapitre sont supérieurs que ceux budgétisés à raison de + CHF 2'523'025.- (+ 5%). Les principales raisons sont les suivantes :

- Les taxes de raccordement et d'utilisation ont augmenté selon les demandes de fin de chantier. Cette croissance correspond à une augmentation des recettes de + CHF 1'132'998.-
- Les ventes et prestations de service augmentent de presque + 1 MCHF.
- Des remboursements d'assurances consécutifs à des arrêts maladies et accidents de + 1.4 MCHF
- Les entrées pour diverses infrastructures publiques pour + CHF 120'654.- (piscines notamment).

45 Participations et remboursements de collectivités publiques

Ce sont + 2 MCHF de « retour » des différentes subventions et participations cantonales et fédérales que la Commune de Nyon peut enregistrer à ses comptes 2022 :

- Un différentiel de la péréquation directe de l'année 2021 (+ 1.3 MCHF)
- Une compensation fédérale liée à la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) (+ 0.3 MCHF)
- Une plus grande participation FAJE/OFAS, liée aux frais de scolarisation des enfants domicilié-es hors de Nyon (+ 0.4 MCHF)

46 Autres prestations et subventions

Les contributions parentales aux unités d'accueil se sont avérées plus importantes que celles budgétisées (+ CHF 299'988.-).

Investissements en 2022

En MCHF

Plan d'investissements	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Var C22/B22	% Var C22/B22
Dépenses	26.2	49.3	28.0	-23.1	-46.9%
Recettes	2.6	2.4	3.7	0.2	7.2%
Investissements net	23.6	46.9	24.3	-23.3	-50%

Par rapport aux comptes 2021, les investissements bruts sont légèrement moins élevés pour se chiffrer à CHF 26'163'739.-.

Les principaux investissements bruts en 2022 sont les suivants :

- Préavis 2020/215 Hôtel de Police (5.2 MCHF)
- Titres du patrimoine administratif (+4.6 MCHF): EnergieÔ (+1.6 MCHF) et ThermorésÔ (+3.0 MCHF)

- Crédits de Renouvellement, Renforcement Réseaux et Services énergétiques des Services Industriels (4.0 MCHF)
- Préavis 2019/160 Chemin/Pont de la Redoute (2.0 MCHF)
- Préavis 2020/216 Crédit-Cadre 21-22 Bâtiment Communal (1.3 MCHF)
- Préavis 2020/192 Etude Complexe Colovray (1.3 MCHF)
- Préavis 2020/213 Crédit étude rénovation école et salle de gym du Centre-Ville (+0.8 MCHF)
- Préavis 2015/229 Usine à Gaz (+0.7 MCHF)
- Préavis 2022/28 Mise aux normes Usine à Gaz (+0.6 MCHF)
- Préavis 2021/12 Aménagement voie mobilité active secteur Couchant-Hôpital-Marens (+0.5 MCHF)

Marge d'autofinancement et dette

Le résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) est de CHF 16'201'371.-. Ce résultat positif signifie que la Municipalité n'a pas dû emprunter pour financer son ménage courant. Nous pouvons noter que malgré le volume conséquent d'investissements, la marge d'autofinancement a pu couvrir 68.6% des besoins en financement pour couvrir ses dépenses.

Pour rappel, notre dette augmente en 2022 de 13.2 MCHF pour atteindre 298.2 MCHF d'emprunt au 31 décembre 2022. Pour rappel, notre plafond d'endettement est fixé à 380 MCHF pour la législature.

Dépassements > CHF 50'000.- non annoncés

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, tout dépassement supérieur à CHF 50'000.-* sur une ligne budgétaire doit faire l'objet d'une demande passant par un préavis de crédits supplémentaires (*ce montant étant la limite de la compétence municipale). Toutefois, il arrive chaque année que quelques-unes de ces dépenses soient traitées lors du bouclage des comptes.

La COFIN rappelle à la Municipalité la règle citée ci-dessus, mais reconnaît le bienfondé de ces dépassements et est satisfaite par les explications données.

Les dépassements de plus de CHF 50'000.- aux comptes 2022 sont les suivants :

Compte	Description	C2022	B2022	Ecart	Commentaires
355.3141.32	Rue de Rive 54, Fleur de Lys	63'768	0	63'768	Budget dans compte 355.3141.80
615.3143.01	Frais d'entretien, exploitation stationnement	274'013	184'700	89'313	Crédit supp. non compensé pour remplacement de 5 horodateurs (CHF 33'100 selon DM du 10.01.2022) + réparations contrôle accès parking Perdttemps
615.3652.00	Subventions mesures de mobilité	165'775	115'000	50'775	Introduction de 4 nouvelles subventions selon DM du 28.03.2022 Augmentation des demandes en 2022
762.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	77'968	0	77'968	Remplacement du personnel éducatif (maladie, accident,...) dans le respect des directives cantonales d'encadrement des enfants et personnel fixe en cours d'engagement (compte 762.3011).
763.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	56'991	0	56'991	Remplacement du personnel éducatif (maladie, accident, ...) dans le respect des directives cantonales d'encadrement des enfants.
770.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	82'089	0	82'089	Remplacement du personnel éducatif (maladie, accident, ...) dans le respect des directives cantonales d'encadrement des enfants.
771.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	65'882	0	65'882	Remplacement du personnel éducatif (maladie, accident, ...) dans le respect des directives cantonales d'encadrement des enfants.
800.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	229'942	171'982	57'960	Variation en lien avec un remplacement maladie longue durée prolongé (compensation APG c/o RRH)
810.3121.00	Achats eau et taxes fixes	928'257	842'490	85'767	Conséquence sécheresse de l'été : achat d'eau du lac (SAPAN) en lieu et place des sources
822.3123.00	Achats électricité	6'299'317	5'554'312	745'005	Prix moyen nettement supérieur à celui budgété (+38%) pour un volume inférieur (-18%). Partiellement compensé par des recettes.
830.3122.00	Achats gaz	5'703'569	5'219'000	484'569	Prix marché en très forte hausse (+15% en annuel), compensé par une diminution des volumes (-10% en annuel). Partiellement compensé par des recettes.
861.3011.00	Traitements	151'473	85'311	66'162	Un poste budgété dans la rubrique 800.3011.00

Discussions

La COFIN tient à relever deux incertitudes pour les présents comptes et l'appréhension de nos futurs finances communales : les taux d'intérêt et les impôts des personnes physiques.

- Les taux d'intérêts élevés :
Totalemment immaîtrisables, les taux d'intérêts pourraient créer de mauvaises surprises sur les emprunts exécutés par la Ville. Jusqu'alors, et malgré la hausse des taux, Nyon s'en est remarquablement bien sortie.
- Les revenus d'impôt des personnes physiques qui sont en stagnation, voire en légère baisse :
De nombreux commissaires se sont inquiétés de voir l'impôt sur les personnes physiques être en légère diminution. Toutefois, en regard du tableau ci-dessus transmis par le Service des finances, nous pouvons analyser que les revenus par habitant sont globalement en hausse depuis 10 ans, et que l'unique baisse s'opère entre 2021 et 2022. Ce chiffre n'est donc pas spécialement probant ni angoissant pour nos finances.

Description	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôt sur le revenu	-48'919'625	-48'173'531	-49'555'412	-49'706'091	-50'901'572	-52'104'225	-54'181'554	-55'867'550	-58'587'160	-58'134'411
Nb. Habitants	19'016	19'632	19'861	20'047	20'551	21'239	21'416	21'743	22'124	22'481
Revenus par habitant	-2'573	-2'454	-2'495	-2'479	-2'477	-2'453	-2'530	-2'569	-2'648	-2'586

La COFIN s'est beaucoup interrogée sur les mesures prises par les Services Industriels (SIN) pour qu'ils atteignent en 2023 la marge contributive qui leur est fixée. En 2022, ces derniers ne l'ont pas atteinte (CHF 3'000'000.-).

- Concernant l'électricité, les SIN ont regardé avec « Enedis Pro » pour effectuer des achats et petites tranches afin de minimiser les risques. À noter que pour 2023, l'électricité a plutôt une

tendance baissière. Pour le gaz, l'ELCOM a quant à lui baissé le bénéfice autorisé (de CHF 75.- à 65.-/personne).

Enfin, en toute transparence, la COFIN transmet le tableau relatif aux honoraires liés à la crise :

N° compte	Montants arrondis au millier 2022				
	Factures rentrées	Total factures liées à crise sur compte	Comptes 2022 (y.c. dépenses hors crise)	Budget 2022	Dépassement (sans crédits supplémentaires)
102.3185.00 (Municipalité)	25'000 CHF	97'000 CHF	97'000 CHF	25'000 CHF	72'000 CHF
	41'000 CHF				
	6'000 CHF				
	25'000 CHF				
110.3185.00 (SAG)	3'000 CHF	72'000 CHF	142'000 CHF	118'000 CHF	24'000 CHF
	41'000 CHF				
	28'000 CHF				
115.3185.01 (Aff. juridiques)	144'000 CHF	147'000 CHF	183'000 CHF	40'000 CHF	143'000 CHF
	3'000 CHF				
130.3091.02 (RH)	19'000 CHF	19'000 CHF	160'000 CHF	160'000 CHF	0 CHF
130.3093.00 (RH)	22'000 CHF	22'000 CHF	69'000 CHF	78'000 CHF	0 CHF
130.3185.00 (RH)	5'000 CHF	5'000 CHF	67'000 CHF	74'000 CHF	0 CHF
TOTAL		Honoraires 2022 362'000 CHF		Dépassements 2022 239'000 CHF	

Conclusion

D'une situation n'étant pas aussi mauvaise qu'on le craignait, la COFIN prend acte du bouclage de ces comptes 2022. Année marquée par des crises mondiales : énergétiques, pandémiques ou guerre en Ukraine, Nyon n'échappe pas à la géopolitique mondiale et ses finances ne s'en trouvent pas moins affectées. Malgré ce contexte économique lourdement défavorable, la Municipalité a su contenir la casse et présente devant notre Conseil des comptes présentant un déficit de CHF 2'043'132.-. Pour rappel, le budget annonçait une perte de plus de 10 millions de francs.

La COFIN reste toutefois prudente sur l'avenir des finances de la ville. En effet, les investissements annoncés sont conséquents, au regard d'une ville en développement qui se veut attrayante et durable pour ses habitantes et habitants. Toutefois, la balance entre recettes et dépenses atteint ses propres limites et des choix devront être posés et faits. Impôt affecté ? Priorisation des dépenses ? La COFIN a conscience que l'équilibre futur des finances de la Ville devra trouver réponse dans des choix politiques forts. C'est une COFIN responsable qui discutera et analysera les futures propositions financières pour Nyon.

Présentement, c'est une COFIN unanime qui vous recommande d'accepter cet exercice 2022. Elle invite la Municipalité à demeurer attentive sur les charges dont elle a la maîtrise mais aussi à rechercher de solutions pour des recettes nouvelles ou supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 2023/102 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2022,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2022.

La Commission des finances
Caroline Bordier, Muriel Cardinaux, Monique Chevallay Pignet, Laure Damtsas, Armelle DuPasquier, Taïna Pieren, Chloé Besse (présidente-rapportrice), Marius Diserens, Yann Fargnoli, Alexander Federau, Pierre Girard et Olivier Monge.